

Témoignages

→ Un employeur :

« On a pu développer notre association grâce à ce poste supplémentaire. Sans l'aide financière, nous n'aurions pas pu recruter et former. Le suivi proposé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a été d'un grand soutien tout au long du contrat. »

→ Un salarié :

« Grâce à ce contrat, j'ai repris le chemin de l'emploi tout en étant accompagné et formé. J'ai maintenant confiance en moi. »

→ Un animateur local Insertion Emploi du CD64 :

« Ma connaissance du potentiel du salarié et des besoins de l'employeur m'a permis de faciliter le recrutement et d'assurer le suivi en emploi. »

Contacts

SDSEI Pau Agglo : 05 59 02 60 95

Nadia Guédot : 06 71 92 23 88 - nadia.guedot@le64.fr

SDSEI Adour BAB : Anglet - 05 59 52 30 50

Mélanie Durante : 07 64 78 05 16 - melanie.durante-halsouet@le64.fr

SDSEI Est Béarn : Morlaàs - 05 59 72 14 72

SDSEI Haut-Béarn : Oloron-Sainte-Marie - 05 59 10 00 70

SDSEI Nive Nivelle : Ustaritz - 05 59 70 51 51

SDSEI Pays basque intérieur : Saint-Palais - 05 59 65 92 12

SDSEI Pays des Gaves : Orthez - 05 59 69 34 11

Le Parcours Emploi Compétences

Une solution
adaptée
aux besoins
de recrutement
des employeurs
du secteur
non-marchand

Le contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objectif d'aider une personne à **s'insérer dans l'emploi**, à acquérir de **nouvelles compétences** et à **faire évoluer son parcours professionnel**.

En qualité d'employeur du secteur non-marchand (association, collectivité...) le contrat Parcours Emploi et Compétences vous permet de **recruter et former un salarié à vos méthodes et pratiques** et de **transmettre votre savoir-faire** tout en bénéficiant d'un **soutien financier** du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et de l'Etat.

Modalités du contrat PEC

- **Volume horaire** : de 20 à 26 heures hebdomadaires
- **Durée** : convention initiale de 12 mois puis renouvellement par contrat de 6 mois maximum (limité au total à 24 mois, hors cas dérogatoire)
- **Aide financière** : 50 % pour une personne bénéficiaire du RSA

Exemple en chiffres

Contrat PEC - Durée de travail hebdomadaire	20h
Coût théorique salarial Salaire brut + charges patronales Rémunération sur base SMIC (01/05/2022)	1 131,08 €
Soutien financier du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et de l'Etat (50 % SMIC horaire brut)	470,18 €
Coût estimatif mensuel théorique final pour l'employeur	660,89 €
Rémunération mensuelle nette	738,11 €

Conditions à remplir pour l'employeur

Le contrat PEC repose sur un triptyque **emploi - accompagnement - formation**.

L'employeur s'engage à offrir un poste et un environnement de travail propices à une insertion durable dans l'emploi :

- **Actions d'accompagnement** : aide à la prise de poste, à la construction du projet professionnel...
- **Actions de formation** : en interne ou en externe (parcours d'accueil, remise à niveau, validation des acquis de l'expérience...)
- **Désignation d'un tuteur**
- **Attestation d'expérience professionnelle** remise à l'issue du contrat



L'accompagnement personnalisé est assuré tout au long du contrat PEC grâce à des entretiens tripartites (prescripteur, bénéficiaire et employeur) : suivi pendant le contrat, entretien de sorti et bilan d'accompagnement.